



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 36625

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des conseillers d'orientation psychologues dans l'académie de Reims. A ce jour, 124 personnes assurent cette fonction, dont 42 auxiliaires et 82 titulaires. Cette forte proportion de personnels non titulaires résulte du nombre important de postes vacants et de la faiblesse du nombre de titulaires remplaçants. Malgré la légère augmentation du recrutement en 1998 et 1999, celui-ci reste insuffisant pour couvrir les besoins. Aussi, il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La question de l'orientation dans le système éducatif fait l'objet d'une attention particulière dans la politique du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il convient de noter que la loi d'orientation n° 89-486 du 10 juillet 1989 institue une véritable éducation à l'orientation dans les établissements secondaires. Celle-ci est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et implique tous les membres de l'équipe éducative. Dans un contexte de baisse démographique continue, le projet de loi de finances de l'an 2000 prévoit cependant la création de soixante emplois de conseillers d'orientation - psychologues et la situation de l'académie de Reims pourra ainsi être réexaminée. En effet, si cent trente-trois nouveaux conseillers d'orientation - psychologues titulaires ont été affectés dans les académies à la présente rentrée scolaire, dont quatre dans l'académie de Reims, ils seront cent quatre-vingts à la prochaine rentrée scolaire et deux cent quarante-neuf en septembre 2001. Cependant, pour pallier d'éventuelles difficultés en personnels d'information et d'orientation, l'académie est en mesure de procéder à l'embauche de personnels contractuels. Cette importante progression du nombre de titularisations à venir dans ce corps est liée à la forte augmentation des postes offerts aux concours. En effet, si, en 1996, seules cent places avaient été proposées à l'ensemble des concours de recrutement des conseillers d'orientation - psychologues, deux cent cinquante places ont été proposées au titre de la session 1999. Par ailleurs, un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque cent cinquante postes étaient ouverts en 1999, contre seulement cinquante places en 1997 et soixante-quinze il y a un an.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36625

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6125

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 511